

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Visa
DGLTEJO



Ministère de l'Équipement et des Transports

0032

الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secréariat Général du Gouvernement
مكتب الشؤون التشريعية
VISA LEGISLATION

Arrêté n°...../MET portant adoption du Règlement Technique
Aéronautique – RTA 15, Troisième Edition, amendement n° 05 relatif aux Service de
l'information aéronautique

Le Ministre de l'Équipement et des Transports ;

VU : la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la
loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux
attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : le décret n°155-2020 du 09 aout 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement
et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : l'arrêté n° 1111 /MET du 11 décembre 2020, portant adoption du Règlement Technique
Aéronautique – RTA 15, Deuxième Edition, amendement n° 04 relatif aux Service de
l'information aéronautique.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicables les dispositions réglementaires
contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 15, Troisième Edition, amendement
n° 05 relatif aux Service de l'information aéronautique.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent
Règlement Technique Aéronautique -RTA 15 - Troisième Edition seront fixées par décision du
Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 15– Troisième Edition constitue l'annexe
au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Cet arrêté est applicable à partir du 04 novembre 2021.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

17 2 JAN 2022

Mohamedou M'Haimid



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- AFROPORT 2
- JO 2
- Archives 2